



Jambes, le 27 janvier 2021

Monsieur le Ministre David Clarinval  
Ministre fédéral de l'Agriculture  
Rue des Petits Carmes 15 - 6ème étage  
1000 Bruxelles

REF : N&P/006/MAF/LAV

**Objet : Pourquoi réglementer les nouveaux OGM ? – Réalisation d'une brochure grand public**

Monsieur le Ministre,

La **problématique des nouveaux OGM et de leur déréglementation** voulue par le lobby des biotechnologies<sup>1</sup> est un sujet de plus en plus débattu ces derniers temps dans des cénacles choisis. Ce lobby s'est fortement intensifié auprès des Etats membres, de la Commission et du Parlement européen depuis un Arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne du 25 juillet 2018 qui déclare que les organismes issus de ces nouvelles technologies sont des OGM à part entière et relèvent de la Directive OGM<sup>2</sup>. **Ils doivent donc être traçables et étiquetés et faire l'objet d'une analyse de risques pour la santé et l'environnement.**

**La Belgique sera bientôt amenée à définir sa position politique en la matière**, probablement dans la foulée de la publication par la Commission – prévue en avril 2021 - d'une étude demandée par la Conseil européen « *concernant le statut des nouvelles techniques génomiques dans le droit de l'Union, à la lumière de l'Arrêt de la Cour de Justice dans l'affaire C-528/16 et une proposition, le cas échéant pour tenir compte des résultats de l'étude* ».

**La Belgique doit également se prononcer pour ou contre un moratoire relatif au forçage génétique<sup>3</sup>** dans le contexte de la préparation de la COP15 de la Convention sur la Diversité biologique qui aura lieu en Chine en mai 2021.

**Les citoyens européens se sont méfiés dès le départ des OGM** et ont choisi de ne pas en consommer directement, bien que des OGM soient importés afin de nourrir nos animaux d'élevage. Ainsi, des aliments étiquetés « *non OGM* » et/ou « *issu d'animaux sans OGM* » connaissent un grand succès dans de nombreux pays européens qui se sont dotés d'une réglementation nationale adéquate relative à cet étiquetage négatif.

---

<sup>1</sup> Représenté par les fabricants de pesticides, d'OGM et gros semenciers, les scientifiques impliqués d'instituts de recherche, les groupements d'agriculteurs industriels, certains gros négociants de denrées alimentaires, etc.

<sup>2</sup> Directive 2001/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 mars 2001 relative à la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement

<sup>3</sup> Le forçage génétique est une technique particulièrement préoccupante dérivée de la technique « d'édition du génome » CRISPR

**Si la déréglementation des nouveaux OGM l'emporte, les nouveaux OGM deviendront des « OGM cachés » pour l'agriculteur et pour le citoyen/consommateur. Ils contamineront jusqu'à la filière bio.** Ces derniers sont sujets, tout comme les anciens OGM, à des effets non-intentionnels au niveau de leurs gènes. Ces erreurs génétiques peuvent occasionner des effets sanitaires délétères inattendus et non perceptibles immédiatement<sup>4</sup>. Ils risquent également de participer de façon non négligeable à la destruction des écosystèmes, une des causes reconnues des zoonoses pandémiques telles celle que nous vivons actuellement.

**Si les nouveaux OGM devaient rester « cachés », le droit et la liberté des citoyens de savoir et de choisir serait supprimé, ce qui est inacceptable.**

De nombreuses ONG à travers l'Europe, aidées notamment par des groupements de scientifiques indépendants dont des généticiens moléculaires et des spécialistes du fonctionnement des écosystèmes, œuvrent à apporter aux politiques une abondante information alternative sur les effets de ces nouvelles techniques pas encore maîtrisées et sur les risques liés à ces nouveaux OGM.

Si les industries technologiques, les acteurs de la recherche et les représentants politiques sont au courant de ce dossier, **il nous semble essentiel que les consommateurs soient informés.** En effet, ce sont eux qui en définitive mangeront, ou pas, des aliments issus d'OGM.

Le dossier étant fort technique, il est difficilement accessible au citoyen non initié. Or, pour Nature & Progrès, chaque positionnement doit se faire en toute connaissance de cause. Il est donc urgent d'impliquer le grand public dans le débat relatif aux nouveaux OGM et de recourir à une vulgarisation de qualité expliquant clairement les risques et les enjeux encourus.

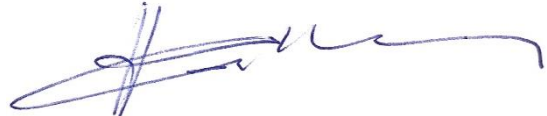
**C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de publier la brochure pour le grand public ci-jointe, un document d'information structuré et vulgarisé. Nous allons la diffuser largement.** Elle est également accessible sur notre site (Onglet « Nouveaux OGM »<sup>5</sup> disponible dès la page d'accueil).

Nous tenions à vous en informer.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre meilleure considération.



Marc Fichers  
Secrétaire général de Nature & Progrès Belgique  
marc.fichers@natpro.be  
0473/65.36.32



Catherine Wattiez  
Chargée de mission, campagne OGM  
catherine.wattiez@skynet.be

---

<sup>4</sup> TestBiotech (Institute for Independent Impact assessment in Biotechnology), October 2020 Why « New GE » needs to be regulated ? Frequently asked questions on « New genetic engineering and technical backgrounds for CRISPR & CO : [www.testbiotech.org](http://www.testbiotech.org)

<sup>5</sup> Retrouvez-la directement via ce lien : <https://adobe.ly/3szxkQN>